

Cadre des travaux de l'OCDE sur les données et indicateurs de l'environnement

Ce rapport, *Panorama de l'environnement*, présente un certain nombre d'indicateurs environnementaux. Il montre les progrès réalisés par les pays de l'OCDE depuis les années 90 dans le traitement d'une série de grands enjeux environnementaux, dont la pollution de l'air et de l'eau, la gestion des déchets et la protection de la biodiversité et d'autres actifs naturels.

Les indicateurs présentés ici sont ceux qui sont utilisés régulièrement dans les travaux de l'OCDE et disponibles pour une majorité de pays de l'OCDE.

Depuis plus de trente ans, l'OCDE produit des données et des ensembles d'indicateurs sur l'environnement harmonisés au niveau international, et aide les pays à améliorer leurs systèmes d'information sur l'environnement. Ses travaux visent principalement à :

- mesurer les progrès et les performances dans le domaine de l'environnement ;
- suivre et promouvoir l'intégration des politiques, en particulier la prise en compte des préoccupations environnementales dans les politiques sectorielles (transports, énergie, agriculture...) et dans les politiques économiques plus généralement ;
- aider à suivre les progrès accomplis sur la voie d'un développement durable et d'une croissance verte, en mesurant jusqu'à quel point les pressions exercées sur l'environnement sont découplées de la croissance économique.

Les postulats de base des travaux de l'OCDE sur les indicateurs sont les suivants :

- Il n'y a pas d'ensemble unique d'indicateurs ; un ensemble donné est approprié ou non selon l'usage que l'on veut en faire.
- Les indicateurs ne sont qu'un outil parmi d'autres, et il faut généralement les mettre en relation avec d'autres données pour pouvoir en tirer des conclusions valables.
- Les indicateurs de l'environnement de l'OCDE constituent des ensembles relativement restreints définis dans l'optique d'une utilisation au niveau international. Pour l'analyse des enjeux au niveau national, il convient de les compléter par des indicateurs nationaux.

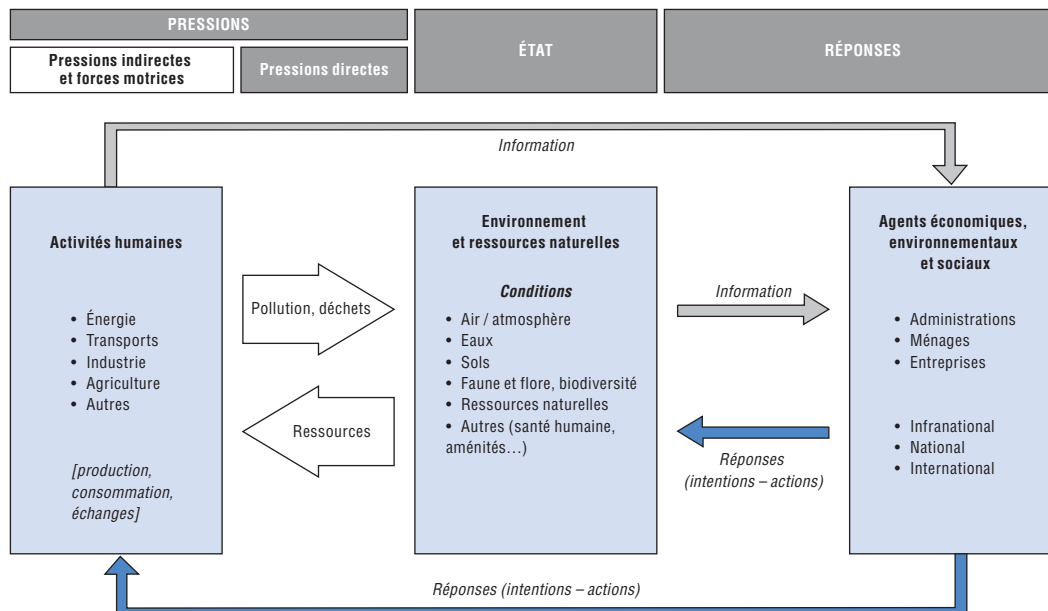
Afin de mener à bien ce programme, les pays membres de l'OCDE se sont mis d'accord pour :

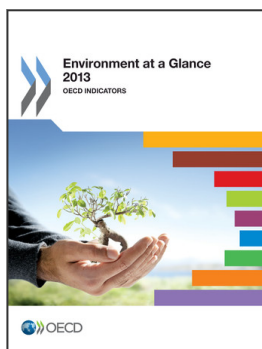
- adopter le modèle pression-état-réponse (PER) comme cadre de référence commun ;
- identifier les indicateurs sur la base de leur utilité pour l'action, de leur pertinence analytique et de leur mesurabilité ;
- utiliser l'approche de l'OCDE en l'adaptant à leur situation nationale.

L'élaboration d'indicateurs environnementaux dans le cadre de l'OCDE est basée sur l'expérience pratique des pays membres. Elle bénéficie d'un soutien fort de la part de ces

derniers et de leurs représentants auprès du Groupe de travail de l'OCDE sur l'information environnementale. Les travaux de l'OCDE profitent également de l'étroite coopération établie avec d'autres organisations internationales, en particulier la Division de statistique des Nations Unies (DSNU) et les bureaux régionaux des Nations Unies, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la Banque mondiale et l'Union européenne (notamment Eurostat et l'Agence européenne pour l'environnement), ainsi qu'avec des instituts internationaux.

Le modèle pression-état-réponse de l'OCDE





Extrait de :
Environment at a Glance 2013
OECD Indicators

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/9789264185715-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2014), « Cadre des travaux de l'OCDE sur les données et indicateurs de l'environnement », dans *Environment at a Glance 2013 : OECD Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264221802-3-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.